



Délibération : DC_2024_101A

Conseil Communautaire du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 05 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 61

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Aline BERTRAND a donné procuration à Laurence WATTEAU, Christian CASTEL, Sylvie CABOOR a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Maryse BERNARD, Maryse BERNARD

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT, Jean-Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Pascal PETIT, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER a donné procuration à Patrick DEHEN,
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra SIMPERE, Didier CARETTE,
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES DÉCISIONS MODIFICATIVES
BUDGÉTAIRES N°2 (BUDGET PRINCIPAL)**

Numéro de la délibération : DC_2024_101A

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Conseil de Communauté,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le budget de l'exercice 2024,

I. Exposé des motifs

Considérant qu'un complément sur l'assurance dommage ouvrage été versé pour les travaux portant sur la médiathèque d'Avesnes à hauteur de 7 459,34 €.

Considérant qu'afin de solder budgétairement l'opération liée à la médiathèque d'Avesnes, il est nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget 2024 en dépenses et recettes.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

- **PROCÉDER** à la décision modificative budgétaire suivante :

Budget principal :

Un complément sur l'assurance dommage ouvrage été versé pour les travaux portant sur la médiathèque d'Avesnes à hauteur de 7 459,34 €. Considérant la possibilité d'étaler cette charge sur une durée de 10 ans, il est proposé la décision modificative suivante :

Section	Sens	Fonction	Opération	Chap.	Article	Montant
Fonct.	Recettes	01	/	042	791 : Transfert de charges de gestion	+ 7 459,34 €
	Dépenses	01	/	042	6812 : Amortissement charges à répartir	+ 745,93 €

Invest.	Recettes	01	Op. financière	040	4818 : Charges à étaler	+ 745,93 €
	Dépenses	01	Op. financière	040	4818 : Charges à étaler	+ 7 459,34 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 059-200043263-20241224-DC_2024_101A-DE